

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un guichet unique en Loire-Atlantique pour
les démarches administratives des associations Syndicales Libres (ASL)

Nantes, le 24/11/2020

Depuis le 16 novembre 2020, les démarches administratives portant sur les Associations Syndicales Libres (ASL) dont le siège social se situe en Loire-Atlantique sont réalisées auprès d'un seul service : celui de la direction de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de Loire-Atlantique (Nantes).

Les démarches sont à réaliser via la boîte fonctionnelle du bureau des élections et de la réglementation générale :

pref-contact-berg@loire-atlantique.gouv.fr

Par ailleurs, pour les autres thématiques qui étaient également suivies jusqu'à présent par le greffe des associations de Nantes :

- Associations reconnues d'utilité publique (ARUP) ;
- Demandes de reconnaissance d'une association culturelle ;
- Congrégations ;
- Fondations ;
- Fonds de dotations ;
- Libéralités ;

Les démarches administratives devront désormais également être effectuées via la même adresse courriel : pref-contact-berg@loire-atlantique.gouv.fr.

Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle